NIORTAGGLO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
ensemble, construisons notre territoire
PLUi-D

Département des Deux-Sèvres

Communauté d'agglomération du Niortais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune de Vallans

Planche : Général
Page 1 sur 2

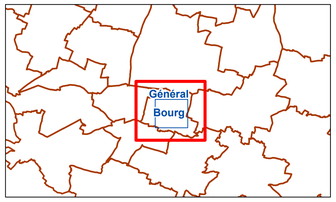

Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Evolutions :
09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopérations et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale
Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
Fond de plan : Cadastre 2024 ® DGFIP
Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zonage PLUi-D
- Limite de zone
- Périmètre comportant une OAP

Elément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)
- B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Elément de petit patrimoine local (CA, CC)
- BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)
- C - Elément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
- A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
- A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)
- Arbre remarquable (DA)
- Alignement d'arbres (DB)
- Haie ou arbres (DB)
- Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
- Espace paysager à préserver (DC)

Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)
- EBC en alignement
- EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)
- Nf

Emplacement Réservé (ER) (L. 151-41 CU)
- Emplacement Réservé

Voie de circulation à conserver, à modifier ou à créer (L. 151-38 CU)
- Voie (piéton/cycle) à conserver ou à créer

Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Schéma cyclable / Alternatives intercommunales
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)
- Changement de destination

Périmètre des zones inondables

PPRI en vigueur
- PM1_PPRI
- PM1_PPRI_RF
- PM1_PPRI_RC
- PM1_PPRI_B

Zones inondables inventoriées
- Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides
- Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné
- Inventaire du Forum des Marais Atlantiques

Monument Historique (MH) - AC1
- Périmètre de protection du monument historique (500 m)
- Périmètre de protection modifié du monument historique
- Périmètre délimité des abords du monument historique
- Monument historique inscrit
- Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours
- Lot libre en lotissement
- Projet en cours

Coefficient de biotope applicable
- Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)
- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
- Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
- Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)
- Périmètre de réciprocité ICPE
- Périmètre de réciprocité RSD
- Bâtiment agricole
- Bâtiment agricole avec réciprocité

Note : CU pour Code de l'Urbanisme

0 250 500
Mètres

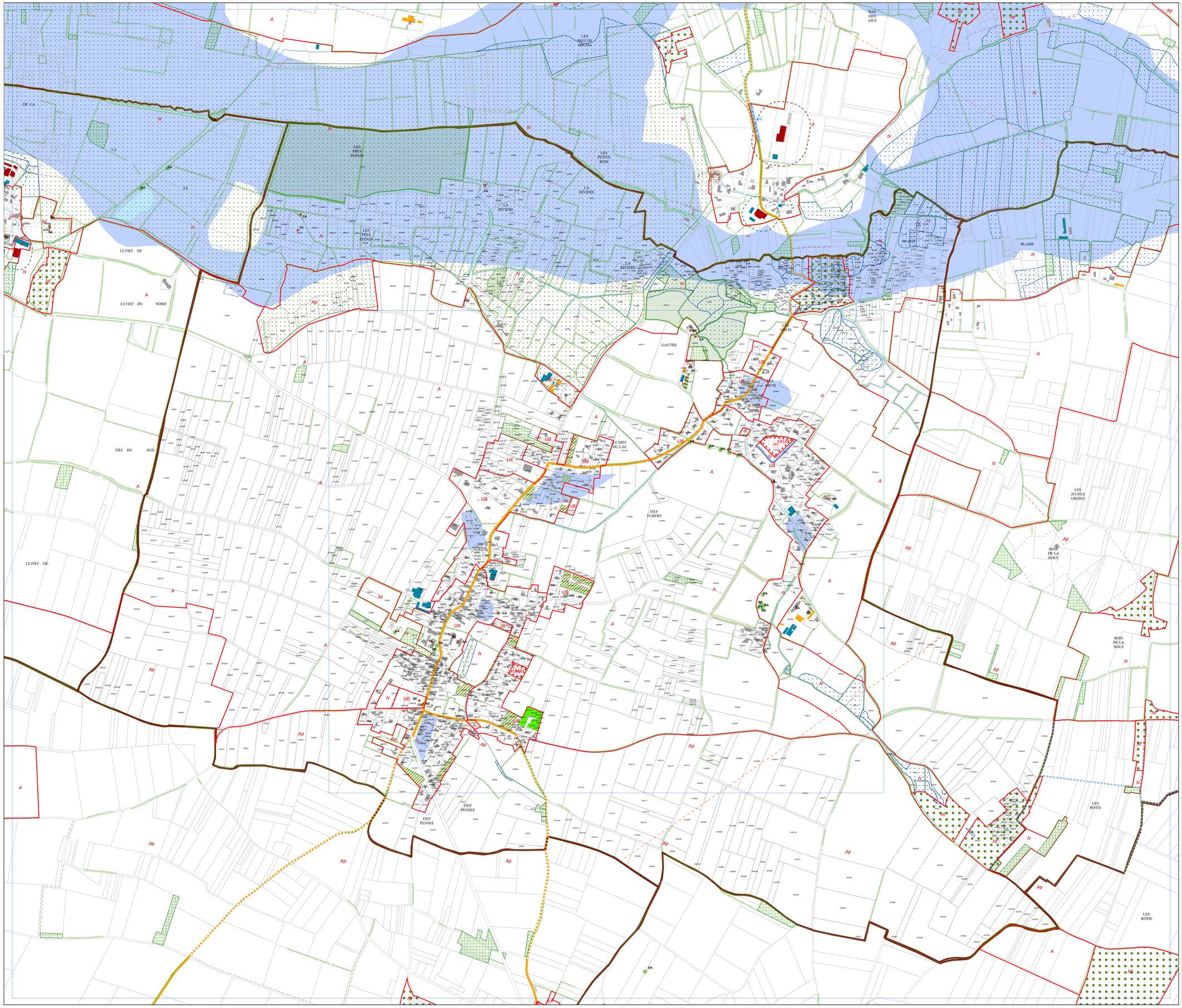

NIORTAGGLO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
ensemble, construisons notre territoire
PLUi-D

Département des Deux-Sèvres

Communauté d'agglomération du Niortais

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)

Commune de Vallans

Planche : Bourg
Page 2 sur 2

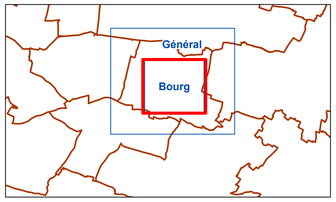

Document approuvé

Prescription	Arrêt	Approbation
14 décembre 2015	27 mars 2023	8 février 2024

Evolutions :
09/07/2024 : Mise à jour des annexes sanitaires
23/06/2025 : Modifications n°1 et n°2
16/01/2026 : Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
02/02/2026 : Modification n°3

Réalisation : CA du Niortais - Dir. Coopérations et Stratégies Ter. - Service observatoire et stratégie territoriale
Source : CA du Niortais - Direction Aménagement du territoire et Habitat Durables
Fond de plan : Cadastre 2024 ® DGFIP
Date d'édition : 12/02/2026

Légende

Zonage PLUi-D
- Limite de zone
- Périmètre comportant une OAP

Elément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)
- B - Edifice bâti (BA, BB, BC, BD, BE, BF) ou C - Elément de petit patrimoine local (CA, CC)
- BE - Edifice cultuel (cimetière protestant)
- C - Elément de petit patrimoine local (CB, mur/muret)
- A - Ensemble bâti singulier (AA) ou séquentiel (AB)
- A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont trame patrimoniale)

Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)
- Arbre remarquable (DA)
- Alignement d'arbres (DB)
- Haie ou arbres (DB)
- Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
- Espace paysager à préserver (DC)

Espace Boisé Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)
- EBC en alignement
- EBC en surface

Zone Naturelle forestière (Code Forestier)
- Nf

Emplacement Réservé (ER) (L. 151-41 CU)
- Emplacement Réservé

Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Schéma cyclable / Alternatives intercommunales
- Aménagement existant ou voie sécurisée
- Aménagement à créer ou conforter

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)
- Changement de destination

Périmètre des zones inondables

PPRI en vigueur
- PM1_PPRI
- PM1_PPRI_RF
- PM1_PPRI_RC
- PM1_PPRI_B

Zones inondables inventoriées
- Zones inondables inventoriées

Périmètre des zones humides
- Inventaire communal / Inventaire ZAC Magné
- Inventaire du Forum des Marais Atlantiques

Monument Historique (MH) - AC1
- Périmètre de protection du monument historique (500 m)
- Périmètre de protection modifié du monument historique
- Périmètre délimité des abords du monument historique
- Monument historique inscrit
- Monument historique classé (et ou classé et inscrit)

Lotissement en cours ou projet en cours
- Lot libre en lotissement
- Projet en cours

Coefficient de biotope applicable
- Coefficient de biotope applicable

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)
- Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
- Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
- Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19

Diagnostic agricole (à titre indicatif)
- Périmètre de réciprocité ICPE
- Périmètre de réciprocité RSD
- Bâtiment agricole
- Bâtiment agricole avec réciprocité

Note : CU pour Code de l'Urbanisme
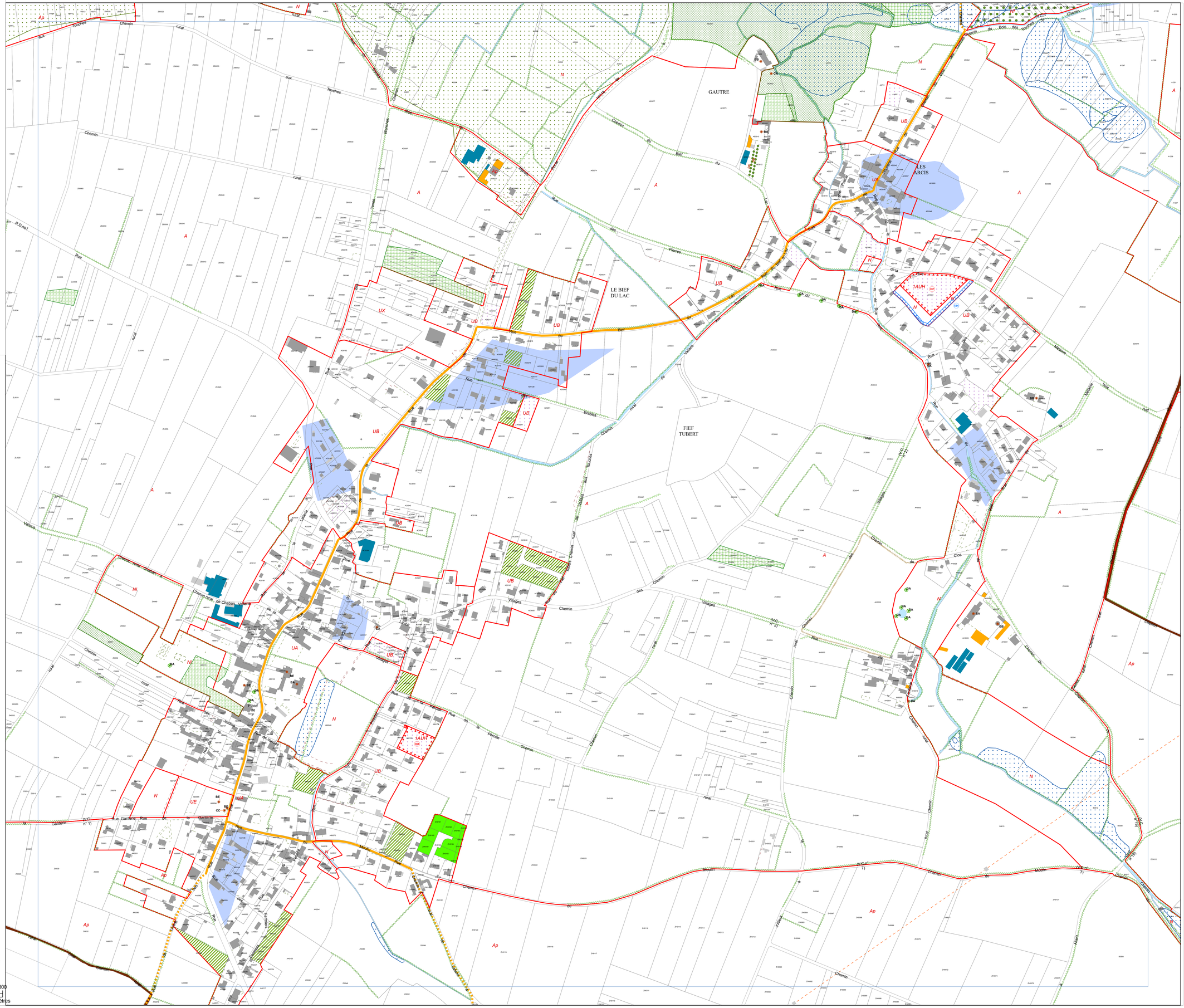
0 250 500 Mètres